

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 27 Juin (27/06/2013)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHE (représenté par M. LENFANT), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. VALLES), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.

**ENVIRONNEMENT**

**08 – 27 juin 2013**

**PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2012**

Rapporteur : M. JEAN



**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

**VU** la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

**VU** le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 (codifié dans le CGCT)

**VU** l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

**VU** la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007

**VU** le rapport de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires de Tarn et Garonne pour l'année 2012,

**VU** le bilan d'activité du délégataire VEOLIA pour l'année 2012,

**CONSIDERANT** la compétence de la Commune en matière d'eau potable et le rapport annuel présenté sur le prix et la qualité de ce service,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 27 voix pour et 5 abstentions (Mmes GALHO, NICODEME ; MM. BENECH,  
GAUTHIER, ROQUEFORT)**

**ADOpte** le rapport annuel 2012 en matière de production et de distribution de l'eau potable annexé à la présente.

Pour copie conforme

Moissac le 2 juillet 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :